



# Les écoles inquiètent la gauche

**MOUDON** • Les socialistes menacent de référendum le futur Plan général d'affectation. Ils craignent que le projet de la municipalité nuise à l'avenir des infrastructures scolaires.



La parcelle autour de laquelle se cristallise le débat appartient à l'armée, et accueille l'ancien arsenal fédéral dont la construction remonte à 1911. ALAIN WICHT

## PIERRE KÖSTINGER

Le caillou est à gauche dans le soulier de l'aménagement moudonnois. Comme il l'annonce dans son bulletin d'information, «Pavés», le Parti socialiste (PS) local a fait opposition, avec les Verts, au Plan général d'affectation (PGA) communal. Toujours en chantier, ce plan est actuellement sur la table des services du canton. Il vise à dessiner les contours de l'aménagement du bourg pour les vingt prochaines années.

C'est autour de la parcelle de l'ancien arsenal fédéral que la gauche se mobilise. Elle entend empêcher que ces 1400 m<sup>2</sup> de terrain, actuellement situés en zone d'utilité publique et appartenant à l'armée, ne passent en zone à bâtir comme le prévoit la planification du futur PGA. Dans ce dernier cas, la parcelle ne serait plus réservée à des constructions d'utilité publique, telles des écoles, mais passerait en zone d'habitation.

Pour les socialistes et les Verts, un tel scénario risquerait de plomber encore plus le problème du manque de places dans les écoles auquel la commune est confrontée. «Tant qu'on ne nous présentera pas de vision claire et de projets concrets concernant le futur de nos infrastructures scolaires, nous resterons opposés à tout changement d'affectation de cette zone. Nous sommes prêts à aller jusqu'au référendum s'il le faut», soutient

Olivier Barraud, président du groupe socialiste au Conseil communal.

## La municipale réplique

L'opposition de la gauche au PGA a été levée, mais les socialistes ne comptent pas en rester là. «Nous attendons que le PGA passe devant le Conseil communal avant de nous prononcer sur la suite à donner au dossier», annonce Olivier Barraud.

De son côté, la municipale Magadis Richardet, en charge de l'aménagement, considère que «la gauche ne vise pas le bon problème». L'élue, qui transpire sur l'élaboration du PGA depuis sept ans, craint de lourdes conséquences en temps et en argent au cas où un référendum serait lancé.

Dans une réponse aux socialistes publiée dans le «Journal de Moudon», elle indique que la municipalité a dans un premier temps étudié la possibilité de transformer l'arsenal en bâtiment scolaire. «Ce n'est pas la bonne solution.» Selon elle, il reviendrait plus cher d'adapter ce bien classé monument historique que de construire ailleurs un nouveau complexe. De plus, elle rappelle que cette parcelle appartient pour l'heure à Arma Suisse. «Celle-ci cherche à vendre. Et il n'est pas dit que la commune rachète le terrain», prévient-elle.

Par ailleurs, la municipale rappelle que le canton de Vaud veut densifier les centres. «Le PGA va dans ce sens.» A long terme, il permettrait la création d'un quartier de 1000 habitants dans le secteur Saint-Michel, à côté de l'ancien arsenal en direction de Lucens. «L'arsenal a été intégré de manière harmonieuse dans le plan de quartier.»

## Nouvelle école en vue

Pour autant, la municipale se dit sensible au problème du manque d'infrastructures scolaires. «Une clause a été ajoutée au PGA afin de garantir de telles constructions sur l'ensemble du territoire communal, quelle que soit l'affectation de la zone», précise-t-elle. Magadis Richardet indique que la construction d'un complexe de 20 ou 30 classes primaires est en projet dans le quartier du Fey, soit de l'autre côté du bourg en direction de Lausanne.

Alors que la municipale prétend que le PS a été informé de ce dernier projet lors d'une réunion entre les parties concernées, Olivier Barraud nie catégoriquement avoir reçu la moindre information à ce sujet. «Nous ne sommes pas des jusqu'au-boutistes, mais nous attendons plus que de simples paroles sur le dossier des écoles», maintient le socialiste. I

## Les écoles débordent

Les six bâtiments scolaires primaires et secondaires de Moudon sont en surcapacité. A la rentrée 2013, la commune a installé six classes dans des installations provisoires. Une extension jusqu'à 12 classes supplémentaires était déjà possible à ce moment-là. «Les élèves resteront dans des conteneurs jusqu'à ce que nous ayons pu construire dans le quartier du Fey», explique Vincent Bessard, président de l'Association intercommunale scolaire Moudon, Lucens et environs (AISMLE). Il précise que ce complexe, qui devrait accueillir 20 classes primaires et une salle de gymnastique, en est au stade de l'avant-projet.

Pour pouvoir investir, la jeune AISMLE doit d'abord se doter d'un plafond d'endettement. «Nous avons fixé la barre à 30 millions de francs, limite qui doit encore être avalisée par le canton», précise son président. Quant à l'assainissement et la mise aux normes du collège de l'Ochette, ils sont estimés à 20 millions de francs. Ces travaux, à charge pour la commune de Moudon et l'AISMLE, ont été reportés devant l'urgence de construire de nouvelles classes. PK

## ORDONNANCE PÉNALE

### Ils se tirent la bourre sur l'autoroute

#### ANTOINE RÛF

Deux automobilistes, un Français de Fribourg et un Allemand ont tenté à leur échelle de déconstruire l'Europe, en mars dernier, sur l'autoroute A12, en multipliant les regards qui tuent et les queues de poisson réciproques entre Berne et Fribourg.

Ils sont sortis de l'autoroute à Guin, où le Français a extrait l'Allemand de sa voiture et l'a bourré de baffes et de coups de poing, le traitant de divers noms peu aimables et l'enjoignant à repasser le Rhin au plus tôt.

Dans une ordonnance pénale aujourd'hui définitive, le Ministère public l'a condamné à deux mois de jours-amende avec sursis et une amende ferme de 1800 francs pour contrainte, menaces, injures et voies de fait. Quant à son adversaire, il a fait opposition à sa propre condamnation, qui sera examinée par le juge de police de la Singine. I

## COMMUNE EXPRESS

### Taux d'impôt stable

#### VULLY-LES-LACS

> **Arrêté d'imposition** Le législatif a accepté de maintenir le taux d'impôt communal à 67% de l'impôt cantonal de base. «En principe, il devrait rester stable ces prochaines années», précise le syndic Claude Bessard.

> **Participation**, mardi:

46 conseillers.

> **Source:** Claude Bessard, syndic. CR

## EN BREF

### DEALER EN DÉTENTION

**PAYERNE** Un homme de 34 ans a été placé en détention provisoire pour possession et vente d'environ 120 grammes de cocaïne, soit l'équivalent de quelque 8500 euros selon le cours actuel de cette substance. Pincé en avril dernier à Payerne, l'individu, un Tunisien en situation de séjour irrégulière, contactait ses clients avec un pseudo sur un téléphone portable volé. Il se livrait au commerce de produits stupéfiants depuis plusieurs mois, communique la Police cantonale vaudoise. LIB

### CHANGEMENT À LA TÊTE DE NESTLÉ WATERS SA

**HENNIEZ** Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2014, Andrea Stoffel succédera à Michel Beneventi à la direction de Nestlé Waters SA à Henniez. Entré au service du groupe Nestlé à Vevey en 1985, Andrea Stoffel a occupé différents postes de direction, indique Nestlé Waters dans un communiqué. Il a notamment dirigé la zone Amérique latine de Nestlé Waters depuis janvier 2013. Michel Beneventi deviendra quant à lui «country business manager» pour Nestlé à Trinité-et-Tobago. CR

## MÉMENTO BROYE

### > EXPLORATION DU MONDE

«Venise, La Sérénissime» par Robert-Emile Canat. Le Beaulieu, Payerne, 14 et 20 h.

> **CONFÉRENCE** d'Alain Grandjean «Emile Décosterd - un combat contre l'oubli» (allemand). Musée de Morat, 19 h.

## HÔPITAL INTERCANTONAL DE LA BROYE

### Une nouvelle IRM d'appoint

#### CHANTAL ROULEAU

L'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) à Payerne aura une nouvelle IRM (imagerie par résonance magnétique) dès janvier 2015. L'établissement répond ainsi à une demande croissante, le service de radiologie ayant vu le nombre d'exames IRM faire un bond de 40% depuis 2008. «Le nombre de patients est en hausse, aux urgences notamment», souligne Denis Rapaz, responsable des techniciens en radiologie médicale. «Cela se répercute au niveau de la radiologie.»

La particularité de la nouvelle machine est d'être de petite taille. «Nous avons déjà une IRM de taille standard. La nouvelle acquisition servira d'équipement d'appoint, adaptée à l'imagerie des extrémités», précise le spécialiste. En position assise ou couchée, le patient place uniquement le

membre à examiner – la main, le poignet, le coude, le pied, la cheville ou le genou – dans la machine.

La nouvelle IRM est dotée d'un aimant d'une puissance de 1,5 tesla et pèse 400 kilos. La puissance d'une machine standard est de 1,5 à 3 teslas et son poids, de 4 tonnes. «Cette machine est capable d'allier haut champ magnétique avec taille réduite», explique Denis Rapaz.

Un autre atout de la nouvelle IRM est son coût. A 570 000 francs, elle est de deux à trois fois moins chère qu'une IRM standard. «La compacité du système nous permet une installation intra-muros, évitant la construction onéreuse d'un bâtiment annexe», indique Denis Rapaz. «Nous avons voulu éviter les surcoûts et le suréquipement.» I

## LUCENS

### La commune s'urbanise

#### PIERRE KÖSTINGER

La commune de Lucens veut rendre son artère principale aux Lucenois, si l'on peut dire. Lundi soir, le Conseil communal a unanimement accepté un crédit d'investissement de 2 millions en vue de rendre plus urbaine la route de Moudon, voie de transit qui traverse la localité.

Parmi les mesures envisagées sur un tronçon d'environ 350 mètres à partir du ruisseau de la Cerjaule: chaussée plus étroite pour les véhicules, création d'une piste cyclable et arborisation par endroits. Les intersections seront équipées de dispositifs invitant les automobilistes à ralentir. L'éclairage public sera

aussi revu. Et le pont de la Cerjaulaz sera retapé et adapté au trafic des 40 tonnes.

Les travaux devraient commencer au début 2015 et durer six à huit mois, indique le préavis. Ils constituent la troisième étape d'un vaste réaménagement routier devisé à 5,8 millions de francs. Les travaux ont commencé en 2009 avec l'avenue de la Gare, et se sont poursuivis en 2012 avec la première portion de la route de Moudon.

Parmi les autres points traités lundi soir, le législatif local a accepté de maintenir pour 2015 le taux d'imposition communal actuel, fixé à 66%. I